



MUNICIPALITÉ  
SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE  
**AVIS PUBLIC**

EST PAR LES PRÉSENTES DONNÉ PAR LA SOUSSIGNÉE,  
SECRÉTAIRE-TRÉSORIÈRE DE LA SUSDITE  
MUNICIPALITÉ, QUE :

Que le conseil de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle a adopté lors de la séance régulière du 2 juin 2020 le règlement suivant :

---

**RÈGLEMENT NUMÉRO 2020-440 PORTANT SUR LA GESTION CONTRACTUELLE**

---

Que le règlement peut être consulté durant les heures de bureau au  
142 Principale Est Sainte-Anne-de-la-Rochelle;

Que le règlement entre en vigueur lors de sa publication.

DONNÉ À SAINTE-ANNE-DE-LA-ROCHELLE, ce 5<sup>e</sup> jour de juin 2020

Majella René, gma,  
Directrice générale et secrétaire-trésorière

CERTIFICAT DE PUBLICATION

Je, soussignée Majella René, secrétaire-trésorière de la Municipalité de Sainte-Anne-de-la-Rochelle, certifie sous mon serment 5 juin 2020 entre 9h et 18h.

En foi de quoi, je donne ce certificat ce 5 juin 2020  
Majella René, gma,  
Directrice Générale et secrétaire-trésorière